

REGARDS CROISÉS

SUR LA PROTECTION SOCIALE



N° 67 - octobre 2016

La rentrée sociale est, comme chaque année, rythmée par la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Dernier du quinquennat, le PLFSS 2017 est présenté par Marisol Touraine comme un cru exceptionnel qui mettra un terme « au trou de la sécurité sociale ».

L'analyse du projet de loi conduit à nuancer quelque peu un enthousiasme probablement non dénué d'électoralisme.

La situation excédentaire de certaines branches (vieillesse, ATMP) est fondée sur une prévision gouvernementale de croissance de 1,5% pour 2017. Aucun organisme n'anticipe un tel niveau : un peu moins dit le Haut Conseil des Finances Publiques, 1,3% prévoit l'OCDE, et même 1,2% pour d'autres instituts de conjoncture. Or, si le niveau de croissance escompté n'est pas au rendez-vous, adieu les excédents !

Concernant la branche maladie, le Comité d'alerte de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), dans un avis du 12 octobre, estime non seulement que l'Ondam 2016 ne sera pas respecté, mais qu'il en sera de même en 2017, malgré une hausse du taux de l'Ondam. Le Comité d'alerte accuse explicitement le gouvernement d'avoir minoré l'évolution prévue de l'Ondam en 2017 par des artifices comptables.

En ce qui concerne la retraite complémentaire, la Direction générale du trésor, dans une étude très détaillée portant sur l'accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015, rend hommage aux partenaires sociaux signataires. Elle conclut, en effet, que les mesures contenues dans cet accord permettront une amélioration du solde de l'ensemble des régimes de retraite de 0,3 point de PIB dès 2020. Un impact significatif qui se poursuivra jusqu'en 2060.

Il est intéressant, par ailleurs, de relever l'opinion des jeunes sur notre système de protection sociale tel qu'il ressort d'une étude conduite à partir du barème d'opinion de la DREES sur une période de 10 années. Les jeunes adultes expriment des positions ambivalentes sur notre système. Cet élément est à mettre en corollaire avec la perception qu'ils ont de leur avenir. Autant de signaux auxquels il faut être attentif ...

SERGE LAVAGNA

CONTACTS :

Serge Lavagna
Secrétaire national
de la CFE-CGC
Protection sociale

Mireille Dispot
Déléguée Nationale
mireille.dispot@cfecgc.fr
01 55 30 12 06

MAISON DE LA CFE-CGC

59 rue du Rocher 75008 Paris

+33 (0)1 55 30 12 12

+33 (0)1 55 30 13 13

www.cfecgc.org

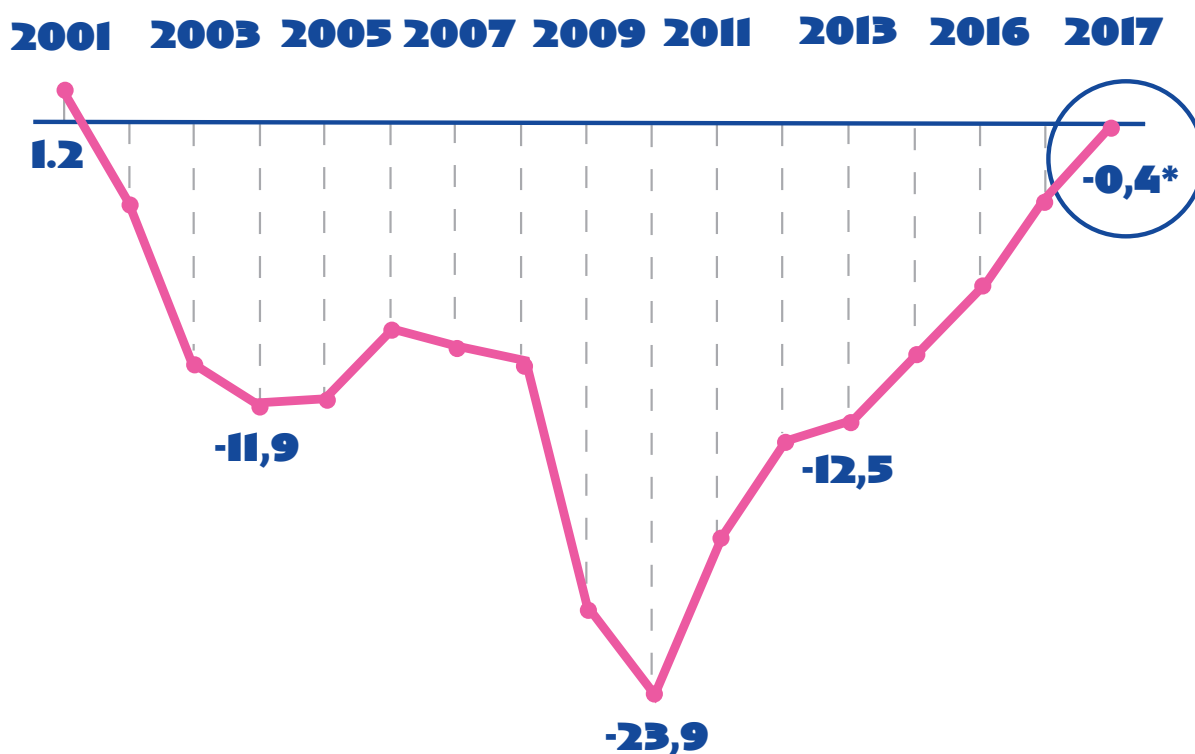


PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) LES PRINCIPALES ANNONCES POUR 2017

Marisol Touraine annonce que le PLFSS permettra de rétablir en 2017 l'équilibre du régime général de la sécurité sociale (le niveau des recettes est fixé à 379,5 Mds€ pour 379,9 Mds€ de dépenses).

A noter que le déficit du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) qui demeurerait à hauteur de 3,8 Mds€ n'est pas inclus dans la présentation de la Ministre.

RETOUR À L'ÉQUILIBRE DU RÉGIME GÉNÉRAL : UNE PREMIÈRE DEPUIS 2011



solde du régime général de
sécurité sociale en Md€

*previsions 2017

Selon les prévisions, trois branches du régime général sur quatre seront à l'équilibre en 2017 :
les branches Famille, Vieillesse, Accident du travail et maladies professionnelles.

branche / année / solde (milliards d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016P	2017P
Maladie	-5,9	-6,8	-6,5	-5,8	-4,1	-2,6
Accidents du travail / Maladies professionnelles	-0,2	+0,6	+0,7	+0,7	+0,7	+0,7
Vieillesse	-4,8	-3,1	-1,2	-0,3	+1,1	+1,6
Famille	-2,5	-3,2	-2,7	-1,5	-1	0
Régime général	-13,3	-12,5	-9,7	-6,8	-3,4	-0,4
Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	-4,1	-2,9	-3,5	-3,9	-3,8	-3,8
Régime général + FSV	-17,5	-15,4	-13,2	-10,7	-7,2	-4,2

La branche vieillesse (hors FSV) a retrouvé l'équilibre dès 2016 et affiche un excédent qui sera affecté au financement de dépenses actuellement à la charge du Fonds de Solidarité Vieillesse.

La branche maladie atteindrait en 2017 son plus faible déficit (2,6 Mds€) depuis 2001.

Depuis 2015, la dette totale accumulée par la sécurité sociale recule, les remboursements de la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) étant supérieurs au déficit constaté.

En 2017, ce désendettement devrait s'accélérer puisque les remboursements de dette excéderaient de 10 Mds€ le déficit du régime général et du FSV.

Ce rétablissement repose sur différentes réformes structurelles menées ces dernières années :

- Plan d'économies sur l'assurance maladie (17 Mds€ sur 2013-2017)
- Réforme des retraites de 2010 et de 2014 (plus de 6 Mds€ d'amélioration du solde en 2017)
- Réforme de la politique familiale (près de 3,5 Mds€ d'amélioration du solde en 2017)
- Modernisation de la gestion de la sécurité sociale.

Les axes directeurs du PLFSS pour 2017 s'inscrivent dans la poursuite des objectifs précédemment initiés visant à :

- réduire le reste à charge des ménages en matière de santé
- renforcer les aides aux familles modestes et le soutien à la garde d'enfant
- améliorer les droits à retraite pour les salariés exposés à la pénibilité, ceux qui ont accompli des carrières longues et ceux qui sont exposés à la précarité.

La progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est fixée à 2,1 % pour 2017. Ce pourcentage prend en compte le financement :

- des mesures salariales dans la fonction publique hospitalière (revalorisation du point ; réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- de la convention médicale
- du plan pour l'accessibilité des soins dentaires (mesure phare du projet de loi)

Le PLFSS pour 2017 ouvre également de nouveaux droits, par :

- la création de l'agence de recouvrement des pensions alimentaires (ARPA) pour accompagner les familles séparées ;
- l'extension de la retraite progressive aux salariés multi-employeurs ;
- la mise en place d'une continuité des droits en cas de changement d'activité professionnelle, notamment pour les travailleurs saisonniers, dans le prolongement de la protection universelle maladie (PUMa).

Il met, enfin, en place un fonds de financement de l'innovation pharmaceutique qui permettra de lisser dans le temps la dynamique irrégulière de ces dépenses, tout en proposant des mesures de régulation sur le coût des traitements innovants.

PLFSS 2017 : POSITION DE LA CFE-CGC

Déclaration au conseil d'administration de l'ACOSS

La CFE-CGC constate que les comptes du régime général s'améliorent en 2015 et 2016 même si cette embellie doit être relativisée puisqu'elle est pour partie à mettre au crédit d'un certain nombre d'opérations comptables.

La CFE-CGC tient à rappeler son attachement aux valeurs fondamentales de solidarité qui fondent notre système de Sécurité sociale, tout en s'inscrivant dans une démarche constructive et évolutive afin de l'adapter au contexte économique, de conforter et pérenniser son financement.

Le PLFSS 2017 prévoit la compensation par l'Etat des réductions de cotisations sociales actées par le Pacte de responsabilité. Notons, notamment, que la baisse de 1,8 point du taux de cotisation d'allocations familiales pour les rémunérations comprises entre 1,6 et 3,5 SMIC produira pleinement ses effets en 2017. De nouveaux allègements de cotisations sociales sont également consignés et seront intégralement compensés.

La CFE-CGC prend acte de cette compensation mais s'interroge sur les conséquences qu'entraînera à terme la modification de la structure du financement de la sécurité sociale observée depuis plusieurs années, à savoir, baisse du financement par les cotisations et hausse du financement par le budget de l'Etat.

Il convient en tout état de cause, à ce stade, de suivre l'évolution des assiettes des prélèvements sociaux et des cotisations (c'est-à-dire la masse salariale) afin de connaître la dynamique des recettes et avec elle, la pérennité du financement de la Sécurité sociale.

En ce qui concerne les différentes branches, ce PLFSS appelle de notre part les remarques suivantes :

La branche maladie accuserait toujours un déficit en 2017 mais il serait ramené à 2,6 milliards. Le réajustement de l'ONDAM à 2,1% (1,75% prévu initialement) nous paraît plus justifié et pertinent. Rappelons, toutefois, que son atteinte est plutôt le fait du secteur libéral, que ce soit le secteur des soins de ville ou le secteur hospitalier privé même si la marge de réussite se rétracte.

Nous sommes convaincus de l'absolue nécessité de procéder et mettre en œuvre toutes les actions et programmes visant à une meilleure régulation et maîtrise des dépenses de santé.

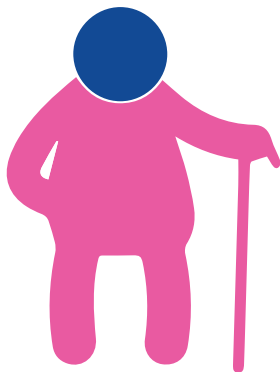
Il n'y a cependant pas de régulation efficace sans tendre vers l'uniformité des paramètres d'information et d'analyse de l'activité de l'ensemble des acteurs de la dépense.

Cela nécessite également que tous les acteurs aient le même niveau d'engagement en termes de services afin de comparer ce qui peut être comparable.

En ce qui concerne la branche accidents du travail et maladies professionnelles, comme l'an passé, la CFE-CGC, considère artificielle la bonne situation financière de la branche.

De nombreux coûts qui normalement devraient lui être imputés sont à la charge de la branche maladie et pèsent donc sur la collectivité ; c'est le cas des maladies professionnelles et accidents du travail non déclarés, le montant versé par la branche AT/MP à la branche maladie au titre de la sous-déclaration ne compensant pas entièrement le coût des sous déclarations ;

C'est également le cas des pathologies psychiques liées au travail (dépression, anxiété généralisée, état de stress post-traumatique, burn-out) qui doivent figurer au tableau des maladies professionnelles ouvrant droit à une réparation de la branche accident du travail / maladie professionnelle ou à défaut faire l'objet d'une instruction au titre des maladies hors listes sans avoir à répondre à l'obligation du taux d'incapacité de 25%. Les cadres et personnels d'encadrement paient, en effet, un lourd tribut aux forfaits jours et aux exigences des entreprises concernant la connexion permanente aux outils de communication.



En ce qui concerne la branche vieillesse, la réduction du déficit en 2016 et l'excédent attendu en 2017, ne doivent pas faire oublier la situation dégradée du Fonds de solidarité vieillesse qui finance notamment l'ASPA. Le FSV accusera un déficit de 3,8 milliards en 2017. De plus, les conditions d'équilibre à long terme sont loin d'être garanties. Au-delà des simulations à l'horizon 2020 qui font, en effet, état d'une appréciable réduction du déficit du système, les projections macro-économiques de long terme subordonnent l'équilibre financier à une croissance annuelle moyenne de la productivité de l'ordre de 1,5 %. Ce qui est loin d'être gagné, à la lumière des taux de croissance que nous connaissons ces dernières années et de l'imprévisibilité des crises économiques.

Enfin, pour la branche famille, le PLFSS prévoit le retour à l'équilibre du solde de la branche pour 2017 et ce, grâce à la faible inflation et à la montée en charge de la modulation des allocations familiales.

Même si on peut se réjouir d'un retour à l'équilibre des comptes de la branche Famille, nous renouvelons notre vif mécontentement quant à la modulation des allocations familiales et la baisse du plafond du quotient familial qui poursuit pourtant un objectif d'équité horizontale entre foyers avec et sans enfant. Désormais, ce principe n'est plus assuré pour les classes moyennes.

La CFE-CGC prend acte de ce projet de loi.



PLFSS 2017

La même position a été prise par la CFE-CGC devant le Conseil d'Administration des Caisses Nationales de l'ensemble des branches

SELON LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR L'ACCORD AGIRC-ARRCO DU 30 OCTOBRE 2015 AMÉLIORE LE SOCLE DU SYSTÈME DE RETRAITE !

Face au risque d'épuisement de leurs réserves financières qui, sans mesures supplémentaires, était susceptible d'intervenir dès 2018 pour l'AGIRC et dès 2027 pour l'ARRCO (selon les calculs de la Cour des Comptes dans son rapport de 2014), la CFE-CGC a signé le 30 octobre 2015 un Accord National Interprofessionnel visant à sauvegarder la retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

L'accord prévoit un redressement en deux temps :

- Entre 2016 et 2018 des mesures paramétriques doivent baisser le rendement des deux régimes et contenir les dépenses
- A partir de 2019, un régime unifié sera instauré.

On rappellera que, tout au long de la négociation, la CFE-CGC avait été la seule organisation syndicale à poser comme préalable à la mise en œuvre de toute mesure structurelle, la sécurisation du statut de l'encadrement.

Elle a obtenu ce qu'elle demandait depuis 4 ans : la négociation d'un accord interprofessionnel sur l'encadrement.

Cette négociation va s'engager début 2017, en même temps que celle relative à la construction du régime unifié. Les deux négociations devant aboutir à un accord pour le 1^{er} janvier 2018.

On se souviendra aussi de la position mitigée du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur l'impact de l'accord conclu en 2015.

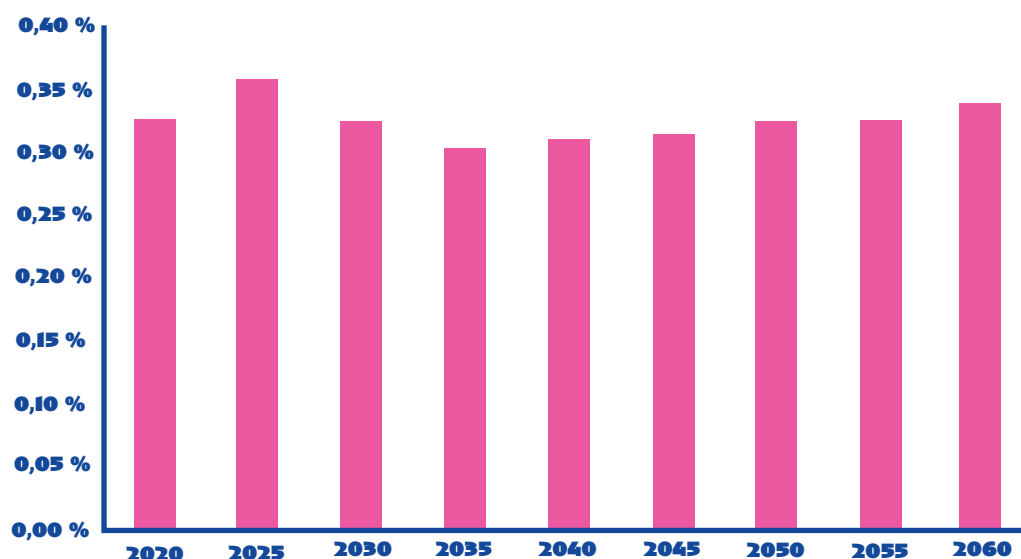
La Direction générale du Trésor a levé toute ambiguïté dans sa Lettre N° 178 publiée en août.

Après avoir évalué les mesures de l'accord du 30 octobre 2015, elle conclut de façon explicite que les mesures de l'accord se traduiront par une amélioration du solde financier de l'ensemble des régimes de retraite de 0,3 point de PIB.

Les mesures de l'accord de 2015 permettent d'améliorer le solde de l'ensemble des régimes de retraite de 0,3 point de PIB dès 2020 (cf. Graphique) selon les projections de la DG Trésor réalisées avec le modèle de micro simulation des retraites Aphrodite.

Cette amélioration se maintiendrait jusqu'à l'horizon de la projection en 2060. L'évaluation présentée est globalement cohérente avec l'estimation à horizon 2030 présentée dans le texte de l'accord entre les partenaires sociaux.

EFFET DE L'ACCORD AGIRC-ARRCO SUR LE SOLDE FINANCIER DES RÉGIMES DE RETRAITE (% PIB)



LES JEUNES ADULTES JUGENT LEUR SITUATION ET LEUR AVENIR

La DREES a publié une étude sur la perception qu'ont les jeunes adultes de leur avenir et de la protection sociale à partir de 10 années de baromètres d'opinion.

Sur leur avenir

Les jeunes Français de moins de 25 ans considèrent quatre fois sur dix (44 %) que la situation de leurs parents était meilleure que la leur au même âge.

En comparaison, les personnes âgées entre 25 et 50 ans sont plus pessimistes : elles sont plus de la moitié à faire le même constat. Ce sentiment de « déclassement intergénérationnel », qui touche tous les âges, a progressé avec la crise économique. Mais il affecte inégalement les jeunes selon leur situation : les jeunes en études (élèves ou étudiants) sont les moins touchés, à l'inverse des jeunes rencontrant des difficultés sur le marché du travail. Les jeunes ayant des parents immigrés sont plus nombreux à estimer que la situation de leurs parents était moins bonne au même âge mais leur sentiment de déclassement reste au même niveau que celui de la « population majoritaire ».

Le constat global n'est pas exactement le même en ce qui concerne la projection de leur situation dans l'avenir. À ce sujet, les jeunes Français sont les moins optimistes d'Europe et ce, avant comme après la crise économique de 2008.

Toutefois, en France, les jeunes sont toujours plus optimistes pour l'avenir que leurs aînés selon le Baromètre d'opinion de la DREES, quelle que soit leur situation professionnelle.

Parmi les jeunes, ceux en études et les actifs diplômés du supérieur sont les plus optimistes (72 % et 78 % sont optimistes), tandis que les moins diplômés et les plus précaires le sont moins.

Sur la protection sociale

Les jeunes expriment des positions sur la protection sociale qui semblent ambivalentes, voire clivées entre plusieurs groupes opposés : 43 % d'entre eux estiment que la solidarité relève avant tout des individus ou de la famille, contre 36 % des 60 ans ou plus, ce qui traduit un sentiment de mise à l'écart de la protection sociale.

De la même manière, les jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à exprimer des doutes sur les effets positifs de la protection sociale en période de crise. Pour autant, six jeunes sur dix sont favorables à davantage d'intervention publique dans les domaines économiques et sociaux.

Les jeunes sont également plus nombreux que leurs aînés à souhaiter cotiser davantage pour maintenir le niveau des prestations en matière de retraite, d'assurance maladie, d'allocations familiales ou d'allocations chômage.

Les jeunes adultes se prononcent davantage que leurs aînés – et, au sein des jeunes, les jeunes en études (élèves ou étudiants) plus que les jeunes en emploi – pour une contribution plus forte des individus et des entreprises au financement de la protection sociale et pour le renforcement du ciblage des prestations vers les publics démunis.

Plus largement, les moins de 45 ans (donc les jeunes aussi) semblent moins attachés que leurs aînés à un système assurantiel centré sur les cotisants.

Enfin, les jeunes, en particulier les titulaires d'un bac + 2 ou ceux qui habitent en zone rurale, s'expriment en revanche plus souvent en faveur d'une évolution vers plus de libéralisme, à savoir une place plus grande laissée au marché au dépend de l'État.





RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONFÉDÉRATION SUR LE SUJET DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

En partenariat avec AOPS Conseil

JEUDI

20/10

Matinée de formation
pour les DSC.

MARDI

22/11

Réunion du groupe de
travail des référents
fédéraux protection
sociale.